



CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 6 juillet 2023 à 20h00 à la salle des fêtes de ANCEMONT
PROCES-VERBAL DE SEANCE

Convocation du 26 Juin 2023

Etaient présents : Tous les membres du Conseil Communautaire sauf :

Absents excusés : David MINUTO, Richard MULLER, Hervé CORVISIER, Patrick THUGNET, Alexandre NOISETTE

Etaient remplacés : -

Absents : PUZIN Christophe, Francis TOUSSAINT, Ronald LEMOINE,

Pouvoirs : David MINUTO à Serge NAHANT

Conformément à l'article L 2171-18 du CGCT, la séance a été publique

Il a été procédé conformément à l'article L 2121-15 du CGCT à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Comité :

Madame Catherine COLLINET-JUNG ayant obtenu la majorité des suffrages, fut désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Approbation du compte-rendu du conseil communautaire du 1^{er} juin 2023.

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

1- Administration générale

- **Point financier 2023 et prospective : souscription d'un emprunt pour le financement des investissements.**

Le Président présente le Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) pour les années 2023 à 2026 qui reprend les projets validés et engagés.

Il remercie la responsable du service « Finance » de la Codecom qui a réalisé un travail important de mise à jour des données en lien avec le cabinet conseil SIMCO. Il rappelle que ce cabinet a déjà fait une présentation au conseil communautaire de la prospective financière de la Codecom en juillet 2022.

Il indique que le cabinet SIMCO a fait une présentation fin juin en Bureau de la mise à jour de la prospective financière de la Codecom avec trois hypothèses de financement des projets d'investissement : un emprunt de 1 million d'euro, un emprunt de 1,5 million d'euro et un emprunt de 2 millions d'euros.

La restitution proposée par SIMCO intègre les données connues pour 2023 et des simulations de recettes et dépenses pour les années 2024 à 2026.

Le Président explique que le Bureau a favorisé l'hypothèse d'un emprunt à 1,5 million d'euros qui permet de financer l'ensemble des investissements tout en gardant une marge de sécurité en termes de trésorerie.

Le Président rappelle les projets qui figurent au PPI qui intègre les projets terminés comme le COSEC et la crèche de SOUILLY car nous sommes toujours dans l'attente du solde des subventions et du règlement des dernières factures. Concernant les nouveaux projets qui ont ou vont démarrer, il rappelle la création du 1^{er} tronçon de la Vélo Route Voie Verte entre DIEUE et ANCEMONT, ainsi que le second tronçon entre ANCEMONT et TILLY, mais également le commerce dans l'ancienne boulangerie des MONTHAIRONS, la halte fluviale à DIEUE ou la mise en sécurité et accessibilité de l'église fortifiée de DUGNY. Il évoque également les travaux récurrents comme les travaux dans les écoles, la programmation ECF et la réfection d'Ouvrages d'Art. Enfin il rappelle le projet de requalification de deux bâtiments sur l'ancien site SARAP à ANCEMONT qui engendre un reste à charge important, notamment par notre participation de 20% aux travaux réalisés par l'EPFGE.

Il fait part du retour des demandes de subvention DETR 2023, qui sont un peu moindre que le montant sollicité, bien que le montant attribué soit de l'ordre de 700 000 €. Ainsi pour le tronçon ANCEMONT/TILLY de la Vélo route Voie verte, le montant obtenu est de 40 000 € inférieur au montant sollicité et pour la SARAP, le montant obtenu est inférieur de 330 000 € au montant sollicité.

Dans ce contexte, le Président, après avis du BUREAU, propose d'éventuellement reporter les travaux d'aménagement intérieur du 2nd bâtiment de la SARAP, dans l'attente du retour de l'ensemble des subventionneurs, ce qui représenterait une économie d'environ 255 000 € HT pour le projet et ne remettrait pas en cause une location à un artisan qui voudrait disposer d'une grande surface.

Il conclut que pour réaliser l'ensemble de ces investissements, le reste à charge pour notre collectivité est de 3 112 000 €. Il rappelle les données transmises par SIMCO, soit un fonds de roulement de 700 000 € à conserver. Il fait remarquer qu'avec un emprunt de 1,5 million d'euro, l'épargne brute de la Collectivité reste acceptable et que la capacité de désendettement ne sera pas supérieure à 6 ans. Il rappelle qu'elle était de 3 ans en 2022, ce qui est très correct.

Concernant l'encours de la dette, il indique qu'au moment de la fusion il était d'environ 6 millions d'euros et qu'il n'était plus que de 4 millions en 2022. Il ajoute que le montant annuel à rembourser est d'environ 400 000 € en capital et 130 000 € en intérêts.

Il précise que la ligne de trésorerie votée en septembre 2022 vient d'être sollicitée afin de faire face aux règlements des factures des travaux en cours dans l'attente du versement des soldes des subventions des anciennes opérations et avances des nouveaux projets.

Concernant les autres projets non-inscrits au PPI, il précise qu'ils devront être financés au regard de l'autofinancement qui pourra être dégagé mais aussi grâce aux futures recettes, liées notamment à la fiscalité des nouvelles entreprises implantées sur le territoire.

Romuald LEPRINCE confirme qu'il faudra être vigilant sur les futurs investissements et que d'autres pistes de financement comme l'augmentation des recettes des services seront à envisager ainsi que la maîtrise des dépenses de fonctionnement. Il ajoute qu'en termes de fiscalité, les projets d'énergies renouvelables qui s'implanteront sur le territoire seront source de nouvelles recettes.

Gérard BUYS insiste sur les dépenses fixes qui ne peuvent être évitées comme les frais de personnel et le versement de la CLECT, et qu'il convient de ne pas s'engager sur de nouveaux projets dans l'immédiat.

Catherine COLLINET-JUNG fait remarquer que la Communauté de communes bénéficie d'une réelle dynamique avec notamment une population stable voire en augmentation.

Bernard GILSON confirme qu'il ne faut pas être pessimiste, que la Codecom n'est pas dans une situation critique, mais qu'il conviendra d'étudier en profondeur les nouveaux projets d'investissement.

Jean-Marie BRENNER ajoute que la Codecom aura un cap difficile à passer dans les deux années à venir.

Pour conclure, le Président propose de souscrire un emprunt à hauteur de 1,5 million d'euro. Il indique que plusieurs banques ont été sollicitées, et que le taux le plus intéressant serait celui de la Caisse d'Epargne, mais qu'il évolue tous les jours. A titre

indicatif, il indique qu'au jour du conseil il est de 3.95%. Il propose que le Conseil lui donne mandant pour souscrire cet emprunt sachant que le taux maximum sera de 4,30%, taux fixe proposé par le Crédit Mutuel, valable tout le mois de juillet.

- **FPIC 2023 : proposition de répartition selon le droit commun.**

Le Président indique que le montant du FPIC est en baisse pour 2023 pour l'ensemble de notre territoire, avec un solde global positif de 156 000 €. Il ajoute cependant que notre CIF reste élevé avec un taux de 68%, et que c'est le revenu par habitant qui étant en hausse fait augmenter notre part contributive et baisser notre part de reversement.

- **DM au budget principal : reversement d'une subvention ANAH versée par erreur à la CODECOM, et mise à jour des éléments FPIC 2023.**

Le Président indique que la CODECOM a perçu par erreur une subvention de 18 000 € de l'ANAH au lieu de 19 000 € et qu'il convient de régulariser la situation. Il ajoute qu'il convient également de tenir compte de la baisse plus significative que prévue au budget du FPIC.

- **Représentants de la CODECOM au SM3A : remplacement d'un représentant suppléant.**

Le Président indique qu'une représentante suppléante de la CODECOM au SM3A a démissionné de ses fonctions de conseillère municipale après son déménagement, et qu'il convient de pourvoir au poste désormais vacant.

Delphine DELANDRE première adjointe à la Commune de LES SOUHESMES-RAMPONT se porte candidate.

2- Scolaire

Laetitia HURLAIN fait part de deux réunions qui se sont tenues les 7 et 22 juin derniers au sujet du projet de regroupement du RPI de SIVRY la Perche et du SMS DOMBASLE-NIXEVILLE.

Ainsi, elle relate la première rencontre en présence du Président de la Communauté d'Agglomération du Grand Verdun (CAGV) et de son positionnement qui est le suivant : si le futur regroupement se fait à SIVRY la Perche, la CAGV participera à hauteur de 50%, par contre s'il se fait à DOMBASLE, l'engagement ne sera plus que de 25%, la fréquentation des élèves issus de la CAGV étant moindre. Elle ajoute que le terrain envisagé est prêt à être acheté par la Commune de SIVRY.

Elle évoque ensuite la seconde rencontre avec le Président de la Communauté de communes Argonne Meuse, qui a indiqué que si le regroupement se fait à SIVRY sur Meuse, la Codecom Argonne Meuse n'y participera pas, et que s'il a lieu à DOMBASLE, la

Codecom participera à hauteur de 33%. Laëtitia HURLAIN précise que le terrain de DOMBASLE est en cours d'acquisition.

Serge NAHANT ajoute que dans l'éventualité où le regroupement se fait à SIVRY entre uniquement la CAGV et notre Codecom, le Président de la CAGV s'est engagé à financer 75% du coût. Concernant ce coût, il indique que le chiffrage initial établi en 2019 prévoyait la création de 6 classes, et qu'un ajustement des coûts s'avère nécessaire. Il ajoute cependant qu'on peut estimer le coût de l'ordre de 5 millions d'euros, avec un financement à hauteur de 60% au titre de la DETR et autres subventions, soit un reste à charge d'environ 2 millions d'euros, financé à 75% par la CAGV soit 1,5 million, et à 25% par notre Codecom soit 500 000 €.

Il ajoute que si le projet se fait à DOMBASLE, le coût supporté par notre Codecom serait de l'ordre de 42%. Il rappelle que l'école de BLERCOURT nécessite des travaux de mises aux normes. Concernant la question de la route entre NIXEVILLE et SIVRY, il confirme que des ajustements seront nécessaires afin qu'un bus scolaire puisse l'utiliser.

Laëtitia HURLAIN, indique que désormais, c'est à notre Communauté de communes de se positionner, et qu'une discussion intégrant l'ensemble des hypothèses sera à prévoir lors d'une ou plusieurs réunions de la commission scolaire, préalablement à la décision du conseil communautaire.

Serge NAHANT fait remarquer que pour notre territoire, plusieurs fermetures de classes sont prévues à la rentrée de septembre, et que le nombre d'écoles à une classe va augmenter, ce qui n'est pas attractif, ni pour les élèves, ni pour les enseignants.

Laëtitia HURLAIN ajoute qu'une réflexion globale pour notre territoire sera à engager rapidement, pour éviter les fuites d'élèves et optimiser les frais de fonctionnement.

Concernant les travaux prévus dans les écoles durant l'été par des entreprises ou nos équipes, Laëtitia HURLAIN rappelle que pour ANCEMONT la cuisine va être refaite entièrement et que les faux plafonds de la salle de motricité vont être descendus. Pour l'école de BELRUPT, elle indique que c'est l'auvent de la porte d'entrée qui va être refait. Pour l'école de SOUILLY, elle précise qu'un bureau pour la directrice va être créé par nos équipes dans la BCD actuelle. Elle ajoute que des travaux de peinture seront réalisés par une entreprise dans différentes écoles ainsi que la mise en place d'un PPMS attentas. Elle indique que le plus gros des travaux va concerner l'école de SOMEMDIEUE avec la réfection de la toiture du bâtiment primaire et le changement de l'ensemble des menuiseries de l'école maternelle.

3- Ressources Humaines

- **Création d'un poste d'ATSEM à 23,98/35^{ème} et d'un poste d'adjoint d'animation à 11.02/35^{ème} et suppression d'un poste d'adjoint d'animation à 35/35^{ème}.**

Le Président indique que l'agent concerné assure les fonctions d'ATSEM depuis plus de 22 ans et qu'il s'agit d'une régularisation de la situation.

4- Economique

- **SARAP : Compte rendu annuel d'activités CODECOM / EPFGE pour l'année 2021.**

Gérard BUYS rappelle les conventions signées entre l'EPFGE et la Codecom pour la dépollution et déconstruction du site SARAP. Il indique que le compte rendu annuel est conforme aux engagements pris. Concernant les engagements financiers, il précise que le montant déjà voté de 380 000 € n'a pas évolué.

Il fait un point sur l'avancement des travaux et précise que les travaux de déconstruction sont terminés et que les travaux à la charge de l'EPFGE sur les deux bâtiments restants ont débuté. Il ajoute cependant que les travaux de dépollution sont plus longs que prévu et qu'il conviendra de coordonner l'activité de l'EPFGE et les travaux à la charge de la CODECOM qui devraient débiter en septembre.

Concernant la pollution des sols, le Président ajoute que des études complémentaires sont nécessaires pour accueillir de l'habitat, les taux de pollution acceptables pour l'accord d'activités économique ne l'étant pas pour de l'habitat.

- **Réfection de la Voie ferrée entre DUGNY sur Meuse et VERDUN**

Le Président souhaite ajouter un point à l'ordre du jour, suite à la réunion qui s'est tenue fin juin à la sous-préfecture de VERDUN au sujet des travaux de réfection de la ligne entre DUGNY et VERDUN qui dessert les fours à chaux.

Il rappelle que le projet de réfection des 9 kms de ligne date de 2019 avec un coût de 9.055.000 € supporté par l'Etat pour 33%, la Région Grand Est pour 33%, le GIP Objectif Meuse pour 30%, LHOIST pour 0.98% et SNCF Réseau pour 2.76%. Il indique que le coût a augmenté en raison des conditions climatiques et de la casse de rails et que ce surcoût devrait être supporté par les financeurs initiaux dans les mêmes proportions. Il précise que le surcoût pour SNCF Réseaux est de 6 955 €, et qu'il a été demandé par les services de l'Etat au cours de la réunion, si ce montant pouvait être pris en charge par la Codecom, au regard du poids économique de cette industrie pour notre territoire.

5- Tourisme – développement touristique

- **Projet Transfrontalier « Slowtourisme en Grande Région » : proposition de participation de la Communauté de communes à l'achat de panneaux**

Frédérique SERRE fait part du projet de Slowtourisme piloté par l'agence d'attractivité pour les collectivités du Département de la Meuse. Elle indique qu'un dossier de demande de subvention auprès du FEDER doit être déposé rapidement dans le cadre du dispositif Interreg. Elle précise que le projet a pour objet d'irriguer les territoires de petits panneaux indicatifs pour les cyclistes et randonneurs afin de pouvoir réaliser des boucles et circuits. Pour notre territoire elle indique que le coût estimatif de la dépense est de 79 000 € à financer sur 3 ans, avec un taux de subvention de 60%, soit un reste à charge d'environ 10 000 €/an.

Des questions sur l'entretien des panneaux ainsi que leur positionnement devant être approfondies, le Président propose que dans un premier temps la Codecom ne s'engage que pour déposer le dossier de demande de subvention.

Sébastien POULAIN évoque la création de la Vélo Route Voie verte et notamment le tronçon ANCEMONT/TILLY pour lequel des riverains s'inquiètent de la visibilité avec les propriétés privées et notamment les terrasses et piscines. Il demande si des haies ou brises-vues sont prévus.

Le Président indique que cette problématique sera transmise au maître d'œuvre afin de trouver une solution acceptable.

6- Environnement

- **Bureau d'études transfert compétence Eau/Assainissement : attribution du marché**

Le Président indique que trois bureaux d'études ont répondu, et qu'après analyse des offres, c'est la proposition du cabinet PROFILE IDE qui a été jugée mieux disante pour un coût de 108 000 € TTC. Il ajoute qu'après renseignements pris auprès d'autres structures, ce bureau d'études bénéficie de bonnes références.

Concernant le projet d'implantation d'une déchèterie à la zone du raisin à DUGNY, le Président précise que le coût n'a pas été intégré au PPI. Il propose qu'un point soit fait avec les services de l'Etat concernant les financements possibles en lien avec la CAGV.

Bernard GILSON ajoute qu'une étude globale doit être réalisée, à la fois en termes d'investissement mais aussi en termes de coûts de fonctionnement. Concernant le projet à

DUGNY, il ajoute qu'il convient de poursuivre les études de sols qui permettront de préciser le coût d'investissement.

Le Président propose qu'un second devis soit demandé pour l'étude de sols G2 et qu'une analyse soit présentée à la prochaine commission environnement pour validation.

Concernant l'obligation de mise en place de composteurs individuels et collectifs au premier janvier 2024, Bernard GILSON indique que le règlement de police devra être revu afin d'intégrer cette nouvelle obligation, et propose d'en profiter pour intégrer des dispositions particulières à certaines Communes tout en permettant un règlement unique.

7- Cohésion sociale

Catherine COLLINET-JUNG indique que désormais les financements CTEAC s'organisent au niveau du PETR. Elle précise que l'organisation mise en place par notre collectivité a été mise en avant, notamment de part notre volonté d'accompagnement et diffusion sur tout le territoire et pas seulement de répondre aux sollicitations.

8- Patrimoine

Luigi FORNITO revient que la campagne ECF 2022 et 2023 qui vient de se terminer. Il indique que la réception a eu lieu la veille avec les représentants des communes et l'entreprise. Il fait part de points négatifs sur la réalisation 2023, avec notamment une planification non respectée par l'entreprise, ce qui a posé des difficultés aux communes, ainsi que des problèmes de mise en œuvre sur certaines rues, dus notamment à un problème de liants et de granulats non conformes. Il précise qu'il a été demandé à l'entreprise de reprendre l'ensemble des rues qui avaient été mal réalisées.

Il ajoute que globalement la campagne a cependant été positive, et qu'il ne faut pas oublier que la pose d'ECF ne peut être comparée à la pose d'enrobés.

Il ajoute que le fait que les travaux aient été réalisés en début d'année est positif, la prise du produit étant meilleure.

Il ajoute cependant que l'ensemble des réserves qui ont été émises lors de la réception du 5 juillet devront être levées par l'entreprise pour une réception définitive.

9- Enfance

Karine HELMINGER rappelle que la crèche de SOUILLY a ouvert le 1^{er} juin, et que 14 enfants sont inscrits pour septembre, ce qui est plutôt un bon démarrage.

Elle ajoute cependant que les effectifs pour les deux structures de DIEUE et DUGNY sont en légère baisse, notamment à DUGNY avec seulement une dizaine de places occupées en septembre.

Concernant les centres de loisirs d'été, elle indique que la fréquentation est constante sur les 7 sites de juillet, voire en hausse pour certains centres. Pour août elle rappelle l'ouverture d'un second centre à SOUILLY, avec un bon taux d'inscriptions.

10- Energies renouvelables

Romuald LEPRINCE fait part du courrier envoyé aux communes et EPCI par les services de l'Etat sur l'obligation de mise en place d'une planification du déploiement des énergies renouvelables pour la fin de l'année 2023. Il précise qu'il conviendra de définir des zones d'accélération par type d'énergie. Il indique que l'EPCI peut coordonner et accompagner les communes dans la réalisation de cette planification et propose de créer rapidement un groupe de travail avec les communes intéressées.

11- Questions diverses

- **Effacements de créances suite à procédure de surendettement :**

- **260.60 € : Déchets Ménagers**

Le Président précise que la commission de surendettement ayant annulé la dette, il n'est plus possible de poursuivre le recouvrement.

EXTRAIT DES DELIBERATIONS

FPIC 2023

Considérant que pour l'exercice 2023, la Communauté de Communes Val de Meuse - Voie Sacrée et les communes membres bénéficient d'un FPIC de 156 602 € qui se répartit comme suit **selon la répartition de droit commun :**

EPCI : 103 973 € (*prélèvement de 55 205 € et reversement de 159 178 €*)

Communes membres : 52 629 € (*prélèvement de 21 639 € et reversement de 74 268 €*)

Le conseil, après en avoir délibéré et à l'unanimité

DECIDE

1° D'OPTER pour la répartition de droit commun.

2° DE CHARGER le Président de la mise en œuvre de cette décision et de l'autoriser à signer toutes les pièces qui s'y rattachent.

DM N°1 AU BUDGET PRINCIPAL

Considérant que la Communauté de communes a reçu par erreur la somme de 18 655 € au titre de subvention ANAH ;

Considérant que les montants de prélèvement et de reversement du FPIC pour 2023 entraînent une baisse de recette plus importante que celle prévue au budget ;

Considérant qu'il convient d'effectuer une décision modificative corrective.

Le conseil, après en avoir délibéré et à l'unanimité

DECIDE

1° D'APPROUVER la décision modificative telle que présentée dans le tableau annexe ci-joint,

2° DE CHARGER le Président de l'exécution de cette décision.

INVESTISSEMENTS – EMPRUNT

Considérant les projets d'investissements votés le 6 avril 2023 lors de l'approbation du budget 2023 ;

Considérant le plan prévisionnel d'investissement 2023-2026 de la Codecom et le rapport d'analyse financière établi par le cabinet SIMCO qui préconise un emprunt de 1 500 000 € afin de financer ces investissements ;

Considérant que les différentes offres reçues ;

Le conseil, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE

1° DE DONNER MANDAT au Président de souscrire un prêt à long terme de 1 500 000 € avec la Caisse d'Épargne pour un taux fixe maximum de 4.10% sur 15 ans ;

2° D'AUTORISER le Président à signer les documents nécessaires à la souscription de cet emprunt ;

3° DE CHARGER le Président de la mise en œuvre de cette décision et de l'autoriser à signer toutes les pièces qui s'y rattachent.

DESIGNATIONS REPRESENTANTS SM3A – MODIFICATION

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE

1° DE MODIFIER un représentant de la communauté au sein du comité syndical comme suit :

- Madame Laurence LESIRE est remplacée par Madame Delphine DELANDRE dans le collège des membres suppléants.

2° les représentants de la Communauté de communes sont donc :

4 membres titulaires :

- Christian MAURER
- Hervé CORVISIER
- Cédric STENOUE
- Arnel LANTREIBECQ

4 membres suppléants :

- Gérard BUYS
- Delphine DELANDRE
- Eddy COLLET
- Ronald LEMOINE

RH – CREATION ET SUPPRESSION POSTE ATSEM

Considérant la possibilité d'intégration directe au grade d'ASTEM pour un agent titulaire du CAP AEPE ;

Considérant la demande d'un agent de pouvoir bénéficier de cette intégration directe en raison de son ancienneté de plus de 20 ans dans la fonction d'ASTEM ;

Le conseil, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE

1° D'AUTORISER le Président à créer un poste d'ASTEM à 23.98/35^{ème} et un poste d'adjoint d'animation à 11.02/35^{ème} ;

2° DE SUPPRIMER le poste d'adjoint d'animation à 35/35^{ème} ;

3° DE CHARGER le Président de la mise en œuvre de cette décision et de l'autoriser à signer toutes les pièces qui s'y rattachent.

SARAP – COMPTE RENDU ACTIVITES 2021

Le conseil, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE

1° D'APPROUVER le compte rendu d'activité 2021 transmis par l'Etablissement Public Foncier du Grand Est (EPFGE) pour le site de la SARAP à ANCEMONT ;

2° D'AUTORISER le Président à signer le compte rendu d'activité 2021 ;

3° DE CHARGER le Président de la mise en œuvre de cette décision et de l'autoriser à signer toutes les pièces qui s'y rattachent.

TOURISME – PROJET SLOWTOURISME

Le conseil, après en avoir délibéré et à la majorité,

DECIDE

- **D'ENGAGER, sous réserve de l'octroi des subventions,** la CODECOM dans le projet transfrontalier Interreg VIA GR « Slowtourisme en GR » en tant que partenaire financier avec un budget prévisionnel de 79 200 € dont les dépenses seront engagées dans le cadre des exercices budgétaires ultérieurement votés, et avec l'inscription des actions prévisionnelles suivantes :
 - Mise en place d'une signalétique
- **D'ACCEPTER** que l'Agence Meuse Attractivité porte ce projet en tant que chef de file du partenariat transfrontalier ;
- **D'ACCEPTER** que l'Agence Meuse Attractivité, chef de file du projet « Slowtourisme en GR » sollicite une subvention européenne FEDER au titre du programme de coopération transfrontalière Interreg VI A Grande Région, au nom de la Communauté de communes Val de Meuse Voie Sacrée, et dépose une demande de concours FEDER auprès de l'autorité de gestion du programme au nom du partenariat transfrontalier ;
- **D'AUTORISER** le Président à signer tous les documents nécessaires au dépôt de ce projet transfrontalier au programme de coopération transfrontalière Interreg VI A Grande Région et à sa mise en œuvre.

TRANSFERT EAU/ASSAINISSEMENT – ATTRIBUTION BUREAU ETUDES

Le conseil, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE

1° D'ATTRIBUER le marché au groupement PROFILS IDE / BLT Droit public, pour un montant total de 90 745 € HT ;

2° D'AUTORISER le Président à signer le marché avec le groupement d'entreprises retenues ci-dessus ;

3° DE CHARGER le Président de la mise en œuvre de cette décision et de l'autoriser à signer toutes les pièces qui s'y rattachent.

CREANCES ETEINTES

Le conseil, après en avoir délibéré et à la majorité :

PREND ACTE DE

1° L'INSCRIPTION au compte 6542 pertes sur créances irrécouvrables – créances éteintes, les créances éteintes ci-dessous conformément à la décision de la commission de surendettement de la Meuse :

Débiteurs	Montant dette
XXXXXXXXXX	203.82 €

REFECTION VOIE FERRE DUGNY – SUBVENTION CODECOM

Considérant que le coût pour SNCF Réseau a été revalorisé en juin 2023 à 256 955 € suite aux conditions climatiques de l'été 2022 qui ont obligé les équipes à basculer le chantier de nuit et à la casse de rails qui ont obligé à changer de méthode de pose ;

Le conseil, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

DECIDE

1° D'AUTORISER le versement d'une subvention complémentaire de 6 955 € à SNCF Réseau pour la réfection de la voie ferrée ;

2° D'AUTORISER le Président à signer tous documents, actes nécessaires à la réalisation de cette opération.

Il lève la séance du conseil communautaire à 22h40.

Le Président,
S. NAHANT

Le Secrétaire
C. COLLINET-JUNG